



Table de concertation
des Forums Jeunesse
régionaux du Québec

Mémoire de la Table de concertation des Forums Jeunesse
Régionaux du Québec (TCFJRQ) déposé à la Commission
spéciale sur la réforme électorale

Table des matières

1- Introduction	3
2- Objectifs de la Réforme.....	5
3- Un mode de scrutin mixte compensatoire	6
a. Deux votes pour une meilleure représentation.....	7
b. Une liste nationale pour rejoindre les jeunes électeurs	7
4. Des circonscriptions qui permettent la représentation des identités régionales	8
a. Représentativité des régions	8
b. Deux nouveaux comtés pour les premières nations.....	8
5. La représentation des jeunes, des minorités ethnoculturelles et des femmes.....	9
a. Incitatifs de liste	9
b. Incitatifs financiers	9
6. L'éducation à la citoyenneté : l'accessoire nécessaire de la réforme	9
7- Conclusion	10
8- Recommandations	11
9- Bibliographie.....	12

Rédaction Pierre-Luc Gravel - TCFJRQ, Nicolas Falcimaigne – Bas Saint-Laurent, Émilie Blais- Montérégie, Simon Allaire-Vigeant – Montréal, Jonathan Epoo – Nunavik, Dominique Desautels – Estrie, Evans Garant – Chaudières Appalache, Christine Lavoie – Baie-James.

1- Introduction

Les Forums Jeunesse sont des instances pour la plupart reliées aux Conférences régionales des Élus (CRÉ). Présents dans les 17 régions administratives du Québec, on compte au total 19 Forums Jeunesse régionaux, car le Nord du Québec comprend le Forum Jeunesse de la Baie-James, celui du Nunavik ainsi que le Conseil des jeunes de la Nation Crie. L'approche territoriale guide l'intervention et l'action de ces instances et elle se définit par la notion de région administrative.

Les Forums Jeunesse existent et agissent pour représenter les jeunes âgés principalement entre 15 et 29 ans (peuvent également englober les 12 à 35 ans) dans chacune des régions administratives du Québec. Concrètement, la représentation s'exprime par un rôle aviseur sur les questions « jeunesse » et sur le développement régional auprès des organismes, groupes ou instances démocratiques des régions.

Le rôle des Forums Jeunesse peut s'exprimer par cinq dimensions¹ : la sensibilisation, l'information, la mobilisation, la formation et l'action. Bien entendu, une telle conception s'appuie sur le principe que l'humain est à la base du développement. De fait, « le défi le plus important du développement local [et régional], c'est sa capacité à changer les mentalités, à passer des mentalités d'échecs et d'assistés à des mentalités d'acteurs sociaux et économiques, à des mentalités de créateurs »².

Principaux mandats des forums Jeunesse régionaux :

- favoriser la représentation des jeunes en région;
- encourager et maintenir la concertation entre les représentants des jeunes et les partenaires locaux et régionaux;
- exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse;

¹ VACHON, Bernard. 1993. *Le développement local. Théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique du développement*. Boucherville : Gaétan Morin Éditeur.

² NARDIN, Pierre dans VACHON, Bernard. 1993. *Le développement local. Théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique du développement*. Boucherville : Gaétan Morin Éditeur.

- coordonner les services d'information et de référence à l'intention des jeunes de la région ainsi que la mise à jour du portail jeunesse Espace J;
- soutenir financièrement des actions jeunesse structurantes, ainsi que des projets locaux et régionaux, par l'intermédiaire du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)
- Participer au développement régional.

Qu'est-ce que la TCFJRQ ?

La Table de concertation des Forums Jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ) fut créée, il y a cinq ans, en réponse au besoin des Forums Jeunesse régionaux d'avoir un lieu commun de concertation et de ressourcement en soutien à leur travail en région.

Mission :

Offrir à ses membres un lieu de partage d'expertise, de transfert d'informations et de connaissances ainsi qu'un lieu de mobilisation. Elle a aussi pour mission de concerter ses membres et de représenter leurs préoccupations et leurs orientations collectives en matière de jeunesse et de développement régional ainsi que de défendre et promouvoir leurs intérêts communs.

Mandats :

- Assurer la concertation entre les Forums Jeunesse afin de maximiser la cohérence et l'impact de leurs interventions
- Répondre adéquatement aux mandats gouvernementaux qui nécessitent une mise en commun des Forums Jeunesse régionaux (Avis, mémoires, position nationale en matière de jeunesse)
- Faciliter la communication et la liaison entre les Forums jeunesse en soutien aux stratégies régionales

- Promouvoir les intérêts des jeunes des régions au sein des instances nationales.
- Supporter l'action des Forums Jeunesse en région

Un des mandats, sinon le mandat le plus important pour les Forums Jeunesse régionaux du Québec est de favoriser l'implication citoyenne de tous les jeunes au Québec. Les Forums rejoignent les jeunes dans leur milieu afin de leur démontrer l'importance de participer aux enjeux communs.

2- Objectifs de la réforme

Les membres de la Table de concertation des Forums Jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ) ont pris très au sérieux le processus de consultation de la Commission spéciale sur la réforme du scrutin. Plusieurs Forums Jeunesse régionaux de partout au Québec ont déjà présenté ou présenteront un mémoire à cette commission. Le présent document représente le résultat d'une consultation interrégionale sur la réforme du scrutin. Les Forums Jeunesse régionaux du Québec souhaitent une réforme du scrutin. Les jeunes du Québec manifestent un intérêt important pour la réforme du mode de scrutin et il faut faire tout notre possible pour répondre à leurs aspirations et adopter une réelle réforme. ***Nous recommandons donc que cette réforme soit adoptée par référendum à l'automne 2007.*** À partir de sa longue tradition démocratique, le Québec a la possibilité d'innover en adaptant la démocratie de type britannique aux nouvelles réalités socio-démographiques.

Pour les Forums Jeunesse régionaux une réforme du scrutin et de la loi électorale doit protéger un certain nombre de principes :

- A) Cette réforme doit permettre une plus grande participation des citoyens et en particulier des jeunes
- B) Elle doit garantir la représentation des régions et du territoire du Québec

- C) Elle doit permettre la participation électorale de tous les citoyens, incluant les femmes, les jeunes, les autochtones et les communautés ethnoculturelles.

Quelques études démontrent que les jeunes participent davantage aux élections lorsqu'il y a des enjeux d'importants ou lorsqu'il y a des enjeux qui les concernent directement (Gauthier et Gravel, 2003). Certaines études démontrant la faible participation aux élections encouragent les partis politiques à cibler, lors des campagnes électorales, les « populations votantes » et à délaïsser les enjeux majeurs pour la jeunesse que sont : l'éducation, l'environnement, le développement durable des régions, etc. (RJQ, 2004) (Venne, 2004).

3- Un mode de scrutin mixte compensatoire

Nous sommes en faveur d'un mode de scrutin proportionnel mixte. Ce mode de scrutin permettrait une diversité d'idées et de débats et favoriserait une plus grande participation électorale, en particulier celle des jeunes. Certains constatent que de nombreux jeunes sont attirés par des formations politiques autres que les deux grands partis traditionnels, peu importe la tendance : ADQ, Parti Vert, UFP, Option Citoyenne, etc. Toutefois, un vote pour un candidat de ces formations dans le système uninominal à un tour de type britannique est marginalisé puisqu'il est quasi impossible pour ces petits partis de se faire élire. Beaucoup de jeunes qui ne se reconnaissent plus dans les partis traditionnels ont donc l'impression de voter pour rien, ce qui contribue à leur désintérêt et à leur cynisme. Nous croyons qu'un mode de scrutin proportionnel permettrait l'augmentation de l'intérêt des jeunes pour les élections car plusieurs formations politiques pourraient avoir la chance de siéger à l'Assemblée nationale.

Ce mode de scrutin favorisera l'accession de petits partis politiques à l'Assemblée nationale, ce qui risque de favoriser l'émergence de gouvernements minoritaires et de coalitions. Nous considérons que la démocratie du Québec s'en porterait mieux. Ces partis ne sont pas représentés actuellement à l'Assemblée nationale.

a. Deux votes pour une meilleure représentation

Par ailleurs, il nous apparaît essentiel qu'un **mode de scrutin proportionnel comprenne deux votes : un pour le député de la circonscription et un pour le parti qui représente le mieux les idées des citoyens.** Ce système garantira la représentativité régionale et la représentativité de chaque citoyen. Sans être réellement plus compliqué pour l'électeur, il permet à l'électeur de sanctionner positivement ou négativement l'attachement régional de son député.

b. Une liste nationale pour rejoindre les jeunes électeurs

Les jeunes représentent le segment de la population le plus mobile (Gauthier, 2005). Il est ainsi de plus en plus difficile d'associer les jeunes à un domicile ou à une résidence dans les listes électorales. Il semble encore plus problématique pour les jeunes de s'identifier à un territoire pour une longue période de temps. Les horaires de travail chargés des jeunes révèlent par ailleurs une difficulté additionnelle pour les jeunes à s'impliquer dans les élections (Roy et Mainguy, 2005). Des méthodes alternatives de votation comme le téléphone ou Internet sont déjà envisagées afin de corriger cette problématique. **Nous recommandons, malgré les problèmes ayant trait au vote électronique de poursuivre les recherches afin d'affiner les modes alternatifs afin de favoriser le vote des jeunes.** Une élection pour choisir les membres de l'Assemblée nationale ne doit pas se produire comme le choix des membres de *Star Académie*. Les membres de la TCFJRQ invitent ainsi les membres de la Commission spéciale à la recherche de l'équilibre entre faciliter l'accès au scrutin et conserver le caractère symbolique associé au vote pour le citoyen. Aussi **nous recommandons de remplacer les listes électorales par un registre national et une carte d'électeur pour contrer l'effet de la mobilité des jeunes sur leur participation électorale.**

4. Des circonscriptions qui permettent la représentation des identités régionales

a. Représentativité des régions

Il est évident qu'une proportionnelle pure à l'échelle provinciale éliminerait la représentativité par région, d'où l'importance d'avoir des députés élus par territoire et des députés élus à la proportionnelle, afin d'assurer un équilibre dans la représentation. **La partie proportionnelle d'une élection devrait être par région administrative.** Plus le territoire de la proportionnelle couvre grand, plus les petits partis ont des chances de siéger à l'Assemblée nationale.

Pour ce qui est d'un seuil de représentation, c'est-à-dire le taux minimum qu'une formation doit obtenir pour participer à l'attribution des sièges proportionnels, nous considérons que ce seuil doit être calculé à l'échelle des régions administratives afin de permettre une plus grande diversité des partis. Pour l'instant, si le seuil de représentation est calculé régionalement plutôt que provincialement, il faudrait un % de vote plus élevé pour qu'une formation obtienne un siège.

b. Deux nouveaux comtés pour les premières nations

Afin de représenter adéquatement l'ensemble du territoire du Québec, certains territoires devraient se voir attribuer un statut particulier à l'Assemblée nationale à titre de circonscription électorale, au même titre que les Îles-de-la-Madeleine. **La TCFJRQ recommande d'attribuer au territoire du Nunavik et au territoire Cris du Nord du Québec un siège à l'Assemblée nationale.** La TCFJRQ est un exemple d'intégration des peuples inuits et cris, ces deux nations faisant partie de notre réseau depuis quelques années. L'Assemblée nationale devrait suivre l'exemple des jeunes des forums et reconnaître une fois pour toutes ces nations à l'Assemblée nationale.

5. La représentation des jeunes, des minorités ethnoculturelles et des femmes

a. Incitatifs de liste

Les listes de candidats associées au mode proportionnel devront comporter certaines conditions et leur composition doit être régie par la loi. La parité hommes-femmes, la représentation des différents groupes d'âges, des communautés culturelles, des régions etc., devront se retrouver en tête de liste.

b. Incitatifs financiers

Certains sont en faveur d'instaurer des incitatifs financiers pour certains groupes sous-représentés. Ces incitatifs, si on les veut axés sur les résultats escomptés, doivent porter sur les élus et non pas sur les candidats, car on pourrait alors assister à une concentration soudaine de femmes et de minorités ethnoculturelles dans les comtés perdants comme Mont-Royal pour le PQ et Verchères pour le PLQ, d'autant plus que leurs dépenses électorales seraient remboursées à plus fort pourcentage. L'objectif ne serait pas atteint avec un tel système. Le bonus pour toutes les catégories devrait commencer à un niveau supérieur à l'état actuel des choses sinon ce serait un bonus sans aucun effort (ça veut dire 35 % pour les femmes car le PQ a 34,8 % de femmes et le PLQ 31 %). Pourquoi ne pas ajouter aussi des incitatifs pour les jeunes (moins de 35 ans) avec comme objectif d'avoir une proportion de 18-35 ans semblable dans la société et à l'Assemblée nationale. Une fois l'égalité atteinte et des modèles féminins bien ancrés (une femme première ministre par exemple), ces mesures pourraient être progressivement abolies.

6. L'éducation à la citoyenneté : l'accessoire nécessaire de la réforme

La TCFJQ considère que l'adoption de ce nouveau mode de scrutin devra être accompagnée d'une campagne d'information, voire d'éducation, sur les caractéristiques du mode de scrutin proposé. Cette campagne devra être neutre et chapeauté par le Directeur général des élections et par l'Assemblée nationale. **Ces**

organismes devraient également être en charge du référendum sur la question. La réforme du scrutin ne contribuera pas à changer la tendance de l'abstention électorale apparente des jeunes mais cette réforme devra être accompagnée de programmes pédagogiques à la citoyenneté comme le projet *Électeurs en herbe*, que la TCFJRQ soutient à travers le Québec; consulter <http://www.citoyennete.qc.ca/electeursenherbe>. Le Directeur général des élections devrait également fournir une information claire sur le rôle de citoyen, la mécanique électorale et le mode de scrutin (trousse citoyenne) à chaque jeune dès qu'il obtient le droit de vote et faciliter son inscription sur la liste électorale (Forum jeunesse de l'Île de Montréal, 2005).

7- Conclusion

Le Québec, une des plus vieilles démocraties du monde, doit reconstruire la notion de représentativité et l'adapter aux réalités des citoyens du 21^{ième} siècle. Il ne s'agit pas de nier notre tradition mais bien de lui rendre hommage en affirmant son actualité. Les propositions de la TCFJRQ rappellent à la Commission de s'attarder, dans l'élaboration de cette réforme, à l'importance de susciter l'intérêt des jeunes au processus électoral, de conserver la représentativité du territoire québécois et de reconnaître davantage de nouveaux territoires (Inuits et Cris). Dans l'espoir d'être lu et écouté, nous souhaitons bon travail aux membres de la Commission spéciale et succès dans la réalisation de leurs recommandations.

8- Recommandations

1. Que la réforme soit adoptée par référendum à l'automne 2007
2. Que l'on adopte le mode de scrutin proportionnel mixte
3. Que les listes de candidats associées au mode proportionnel comportent certaines conditions et que leur composition soit régie par la loi.
4. Que ce nouveau mode de scrutin soit accompagné d'une campagne d'information, voire d'éducation, sur les caractéristiques du mode de scrutin proposé
5. Que le DGE soit en charge du référendum sur la réforme du mode de scrutin
6. Que le mode de scrutin proportionnel comprenne deux votes : un pour le député de la circonscription et un pour le parti qui représente le mieux les idées des citoyens
7. Que malgré les problèmes ayant trait au vote électronique les recherches se poursuivent afin d'affiner les modes alternatifs et de favoriser le vote des jeunes
8. Qu'un registre national et une carte d'électeur soient instaurés pour contrer l'effet de la mobilité des jeunes sur leur participation électorale
9. Que la partie proportionnelle d'une élection soit effectuée par région administrative
10. Que les incitatifs financiers soient axés sur les élus et non pas sur les candidats
11. Que l'on attribue aux territoires du Nunavik et Cris un siège à l'Assemblée nationale.

9- Bibliographie

- BLAIS, André, Elisabeth GIDENGIL, Richard NADEAU et Neil NEVITTE (2002), « Why was turnout so low ? », dans Blais, André, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau, Neil Nevitte, *Anatomy of a liberal victory : Making sense of the vote in the 2000 Canadian Election*. Broadview Press, Peterborough, p. 45-63.
- FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (2005), *Mémoire sur l'avant-projet de loi portant sur la révision de la loi électorale du Québec*, déposé à la Commission spéciale sur la révision de la loi électorale de l'Assemblée nationale du Québec.
- GAUTHIER, Madeleine (2005), « Thématique » dans *Cahier du participant- Colloque international jeunes et dynamiques territoriales*, 19-21 octobre 2005, pp. 6-7.
- GAUTHIER, Madeleine et Pierre-Luc GRAVEL (2003), « L'engagement social et politique des jeunes, du neuf? » Dans *Annuaire du Québec 2003*, Fides - Le Devoir, pp. 44-52.
- RASSEMBLEMENT JEUNESSE QUÉBÉCOIS (2004), *Manifeste du Rassemblement Jeunesse Québécois*, Raj-02, http://www.raj-02.qc.ca/images/files/documents/Manifeste_du_Rassemblement_jeunesse_quebecois.pdf
- ROY Jacques et Nicole MAINGUY (2005), *Étude comparée sur la réussite scolaire en milieu collégial selon une approche d'écologie sociale*, Québec, Cégep de Sainte-Foy – Observatoire Jeunes et Société, 12 p.
- VENNE, Michel (2004), « Pour une société responsable; 50 propositions pour le Québec de demain », dans Michel Venne (dir.), *L'annuaire du Québec 2005*, Fides, Montréal, p. 49-54